

# Urgent! paiement d'huissier compliqué...

Par Bizarre, le 16/03/2009 à 22:46

Bonjour,

Un ami s'est vu saisir sa voiture il y a quelques jours.

Il doit payer rapidement son huissier avant que sa voiture ne parte aux enchères.

Comble de malchance, il s'est fait voler sa sacoche contenant tous ses moyens de paiement récemment.

Il me demande alors s'il peut me faire des versements sur mon compte afin que je puisse régler son huissier avec ma carte bleue, sur internet me semble-t-il. Je lui ai donc demandé pourquoi il ne ferait pas directement ses versements de son propre compte vers celui de l'huissier, mais il m'a dit que celui-ci n'était pas d'accord, que cela prendrait trop de temps.

Ne connaissant rien à ces procédures, je me tourne donc vers vous. Que pensez-vous de tout cela? Est-ce que je prends des risques si j'aide mon ami de cette façon?? Merci!

Par Tisuisse, le 17/03/2009 à 08:17

Bonjour,

Oui, vous prenez des risques, celui de vous faire considérer comme solidaire des dettes et celui de voir votre "ami" ne jamais vous rembourser.

Par **superve**, le **17/03/2009** à **12:50** 

### Bonjour

pas de solidarité encourue, rien n'empêche de payer pour autrui !!!! par contre, comme le souligne Tisuisse, assurez vous que votre ami vous verse bien les sommes payées pour son compte, si besoin faites lui signer une reconnaissance de dette (avec le risque qu'il ne l'honore jamais s'il est insolvable).

bien cordialement

#### Par Bizarre, le 18/03/2009 à 10:29

Merci pour vos réponses!

Donc, si j'ai bien compris, a priori je ne risque rien. De toute façon je ne paierai pas avant que les versements de mon ami soient réellement sur mon compte (même si je voulais l'avancer, je n'en ai pas les moyens).

Mais que pensez-vous du fait que l'huissier refuserait les versements de compte à compte? Est-ce possible? J'ai un peu de mal à le croire...

### Par Tisuisse, le 18/03/2009 à 11:11

Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi votre ami veut faire transiter l'argent qu'il doit, et réclamé par l'huissier, sur votre compte ? Il ne peut pas verser ces sommes directement à l'huissier ? Ne serait-ce pas plus simple ? à moins qu'il ne cache une magouille là-dessous ? A mon avis, c'est une affaire entre votre ami et son créancier, via l'huissier maintenant. Vous devriez rester en dehors de tout cela, cette affaire ne vous concerne pas.

# Par Bizarre, le 18/03/2009 à 14:04

Tout à fait, je trouve aussi cela étrange de ne pas procéder directement de SON compte à celui de l'huissier!

Soit-disant l'huissier refuse en prétextant que **cela mettrait trop de temps**... Pourtant ce genre de transaction me semble immédiate, non?? Dites-moi si je me trompe?

Je ne sais plus quoi faire, il m'assure que je n'aurai aucun problème, mais je me demande, une fois que l'huissier aura les codes de ma carte bleue, s'il ne va pas systématiquement se servir dessus?...

#### Par Tisuisse, le 18/03/2009 à 14:07

Pourquoi ne prendriez-vous pas contact directement avec l'huissier ou son secrétariat. Il me

semble que votre ami vous cache des choses.

# Par Bizarre, le 18/03/2009 à 23:08

J'en sais un peu plus à présent. Devant mes doutes, il m'a montré sur son compte en ligne les versements qu'il avait déjà effectué avec sa CB.

J'ai vérifié à mon retour quel était le cabinet d'huissier qui lui prélevait l'argent, et j'ai découvert que c'était un organisme de rachat de crédit. Ca revient au même ou pas? Il a bien affaire à un huissier quand même?

Dans tous les cas pas de risque a priori pour moi car je ne paierai que lorsque son versement sera sur mon compte.

J'ai confiance en la bonne foi mon ami, j'ai envie de l'aider, je me demande seulement s'il est bien informé, et si je risque des conséquences fâcheuses auxquelles il n'aurait pas pensé...

Sur tes conseils Tisuisse, j'ai laissé un mail sur la page de l'organisme de rachat de prêts en expliquant la situation, j'espère qu'ils vont me répondre pour me rassurer définitivement...

#### Par Bizarre, le 18/03/2009 à 23:11

Excusez-moi Tisuisse, je me suis laissée aller sans m'en rendre compte dans le tutoiement! Merci pour vos conseils!